

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2023

N° B19_10_2023_11 - Information : Présentation de la stratégie du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (annexes)

Annexe(s) :

- Bilan évaluation CTG 2018-2022
- Diagnostic CTG
- Présentation enjeux, gouvernance et projet de rétroplanning

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
30	18	5	-	7

Pour : -	Abstention : -	Contre : -	Sans Participation : -
----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 13 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf octobre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne (Les Arcades) à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

BLANCHET Philippe, BRILLAUD Chantal, CACLIN Philippe, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, NIVELLE Jean-Pierre, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POUVREAU Lise, RAGOT Nicolas, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne

Etaient représentés :

BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à BLANCHET Philippe), CHASSIN Julien (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), MICHELET Fabrice (pouvoir donné à COUSIN Sylvie)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BRUNET Sylvie, CAQUINEAU Emmanuel, FOCHE Patrice, HAYE Jean-Marie, MERCIER Sébastien, ROUXEL Patricia

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PICHON

Information : Présentation de la stratégie du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (annexes)

Annexe(s) :

- Bilan évaluation CTG 2018-2022

- Diagnostic CTG

- Présentation enjeux, gouvernance et projet de rétroplanning

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération N°310-2018 du conseil communautaire du 26 novembre 2018 relative à la Convention Territoriale Globale (CTG) 2018-2021 avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres ;

Considérant que la Convention Territoriale Globale permet à Mellois en Poitou et aux associations conventionnées de pouvoir bénéficier de financements via des bonus territoire pour les actions et projets mis en place dans ce cadre ;

La Convention Territoriale Globale est le contrat qui doit permettre d'aboutir à une vision globale et décloisonnée des besoins sociaux sur le territoire, de fixer des priorités et des objectifs communs. Ainsi cinq objectifs peuvent être résumés pour la définir :

- Élaborer un projet social de territoire à partir d'un diagnostic partagé ;
- Organiser concrètement l'offre de service proposée ;
- Favoriser le développement et l'adaptation des équipements de service aux familles ;
- Développer l'accès aux droits ;
- Optimiser les interventions des différents acteurs dans une logique de coordination et de complémentarité.

La plus-value la plus évidente de ce nouvel outil réside dans l'identification des complémentarités entre les différentes politiques sectorielles, pouvant offrir de nouvelles marges de manœuvre aux Caf et aux différents partenaires.

Ainsi, la communauté de communes s'est saisie de cette opportunité après la réalisation de son diagnostic de territoire partagé en 2017 et a signé en 2018 sa première Convention Territoriale Globale avec la CAF des Deux-Sèvres et la MSA Poitou.

En 2021, la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres a renouvelé sa confiance en Mellois en Poitou quant à l'organisation proposée par ses chargés de coopérations pour mener à bien sa Convention Territoriale Globale et a accepté que plusieurs techniciens de politiques publiques différentes puissent œuvrer pour celle-ci : Education, Projet de Territoire et Animation du Territoire (accès aux droits).

En 2022, le comité technique et le comité de pilotage se sont réunis pour réaliser l'évaluation de la CTG 2018-2021. Pendant l'été 2023, le diagnostic de territoire a également été réactualisé avec la CAF des Deux-Sèvres et la MSA Poitou.

Ainsi plusieurs politiques publiques sont déjà réunies pour travailler ensemble pour le territoire dans ce cadre et ont intégré les réunions techniques et de pilotage depuis 2021. Une réunion de politique publique regroupant les Solidarités, l'Animation du Territoire, l'Education et le Projet de Territoire a également eu lieu le 15 juin 2023 afin de valider la démarche proposée.

A partir de tous ces éléments, les chargés de coopérations ont ainsi travaillé pour proposer trois enjeux validés par la commission des élus Petite Enfance, Enfance, Jeunesse le 12 septembre dernier validés par ses membres.

- Enjeu 1 : Piloter et valoriser la coopération

Il s'agit d'un enjeu transversal permet d'axer sur la nécessaire collaboration qu'elle soit interne (à Mellois en Poitou) ou externe (avec les partenaires, les familles ...)

- Enjeu 2 : Accompagner les parcours socio-éducatifs

Il s'agit d'un enjeu de politique éducative lié au Projet Educatif de Territoire et aux travaux menés par les groupes de travail par tranches d'âges. Il est question de travailler le parcours « de vie » par le prisme des besoins.

- Enjeu 3 : Faciliter l'accessibilité aux droits et aux services

Il s'agit d'un enjeu majeur qui doit permettre de répondre aux besoins des habitants mais également au travail de maillage des services qui leur sont proposés.

Ces trois enjeux seront ensuite travaillés avec les partenaires territoriaux afin d'obtenir une vision stratégique du territoire avec des valeurs partagées mais également des orientations déclinées en fiches actions. L'objectif étant d'aboutir à un Projet global et décroisé.

Ils doivent également être validés par le Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres.

Afin de poursuivre cette déclinaison et notamment lancer le travail collaboratif avec les partenaires institutionnels, élus, associatifs, agents, usagers et/ou habitants il est nécessaire que le bureau valide les enjeux proposés dans le cadre de cette nouvelle Convention Territoriale Globale.

Le plan d'actions sera soumis au conseil communautaire ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, décide de :

- APPROUVER la démarche engagée pour le renouvellement de la Convention Territoriale Globale et validée par la commission des élus Éducation ;
- VALIDER la stratégie proposée au travers des trois enjeux, de la gouvernance et du projet de rétroplanning proposés pour le renouvellement de la Convention Territoriale Globale.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

La Présidente

Gilles PICHON

Sylvie COUSIN